

LA SANTÉ

LES MÉDICAMENTS DESTINÉS AUX PERSONNES ÂGÉES—LES AFFIRMATIONS SELON LESQUELLES DES DOSES TROP FORTES SONT PRESCRITES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le ministre le sait, au cours d'une récente conférence médicale à Toronto, le président du Conseil de recherches en gérontologie de l'Ontario a déclaré que son organisme veut déceler les personnes âgées qui présentent un risque élevé de réaction défavorable aux médicaments, et déterminer la posologie précise de divers médicaments pour ces personnes.

Que fait le gouvernement fédéral dans ce domaine, et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fait-il enquête au sujet des affirmations selon lesquelles des doses trop fortes de médicaments sont prescrites aux personnes âgées dans certains cas isolés?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le ministère a suivi attentivement les travaux de cette conférence ainsi que l'ensemble du dossier. Dans notre stratégie sur l'utilisation des médicaments, nous n'avons pas mis l'accent spécifiquement sur l'abus des médicaments parmi les personnes âgées—je veux dire dans ce groupe d'âge en particulier—mais nous avons abordé ce problème d'ordre général dans le cadre de notre politique des médicaments.

Nous mettons à la disposition des personnes âgées de la documentation plus explicite concernant l'abus des médicaments, notamment dans la province d'Alberta, par exemple, où l'on a mis sur pied un système uniforme pour la délivrance des médicaments. Également, le ministère se penche sur les considérations qu'il y aurait lieu d'envisager dans la loi sur les substances psychotropes en ce qui concerne l'abus des médicaments.

Un certain nombre de questions ont été soulevées lors de cette conférence. Nous examinons attentivement ces recommandations. Nous voulons faire de notre mieux au niveau fédéral pour y donner suite sur le plan législatif et autrement, et aussi de concert avec les provinces.

* * *

[Français]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE LIBRE-ÉCHANGE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aujourd'hui à la Chambre, en essayant de dévoiler à la population la faillite totale de son gouvernement en ce qui a trait aux négociations sur le libre-échange, le premier ministre cite la publication anglaise *The Economist*.

Je demande donc au premier ministre pourquoi il ne dit pas au peuple canadien que lui-même—quand il s'est présenté à la direction de son parti—était absolument contre le libre-échange, tandis que, aujourd'hui, il essaie de citer *The Economist*. Pourquoi fait-il volte-face devant la population canadienne?

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée se trompe et elle est en train d'induire, sans doute par inadvertance, les députés en erreur. Si elle lit attentivement les déclarations, toutes mes déclarations, elle viendra à la conclusion que nous recherchons évidemment la possibilité de créer des centaines de milliers de nouveaux emplois dont on a besoin au Canada.

On a déclaré que le taux de chômage était trop élevé. Par exemple, vous avez en Ontario, depuis que nous sommes au pouvoir, baissé le taux de chômage de 9,7 à, je pense, 5,8 p. 100, le taux le plus bas au Canada. Alors qu'à Terre-Neuve et dans la Colombie-Britannique, le taux de chômage demeure à au-delà de 15 p. 100. Il y a donc un taux de chômage dans le sud de l'Ontario très bas et des taux de chômage élevés ailleurs.

Et nous croyons qu'une tentative de négociation d'un traité de libre-échange aurait pour effet d'égaliser des opportunités économiques et de réduire le chômage dans les régions du Canada. Et c'est définitivement un but tout à fait valable pour tous les députés de cette Chambre.

LE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE LORS DE SON ÉLECTION À LA DIRECTION DE SON PARTI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a induit la Chambre en erreur en disant que le Pacte de l'automobile n'était pas sur la table. Maintenant, il essaie de nous convaincre . . . Et je lui demande encore une fois: N'est-il pas vrai que—lorsqu'il s'est présenté à la direction de son parti—lui-même a comparé le libre-échange avec les États-Unis à un moustique qui dort avec un éléphant? Ne sont-ce pas ses propres paroles à lui, quand il s'est présenté à la direction du parti conservateur, ou est-ce qu'il change ses idées et ses valeurs tous les jours?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme d'habitude, la députée cite le tout hors contexte et elle cherche à donner une interprétation complètement différente à la déclaration qui a été mentionnée à ce moment-là, en 1983.

● (1450)

[Traduction]

LE DROIT IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LA POTASSE CANADIENNE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse à la ministre du Commerce extérieur, concerne le terrible droit d'au plus 85 p. 100 imposé par les Américains sur la potasse canadienne. Étant donné que dans le numéro du 7 septembre du *Financial Post*, on signalait que la ministre avait, semble-t-il, refusé de participer aux efforts déployés par la Saskatchewan pour conclure une entente avec le gouvernement américain au sujet de la potasse, la ministre pourrait-elle nous expliquer pourquoi elle a refusé de défendre l'industrie canadienne de la potasse? Pour quelles raisons n'a-t-elle pas voulu aider le gouvernement de la Saskatchewan à défendre l'industrie en général, les travailleurs et les Canadiens dans le cas de cette importante question? Pourquoi ne s'est-elle pas portée à notre défense?